

Le Rucher École de Rocamadour

Monsieur Stéphane BINNEMANS
Pechsesquières
46120 SAINTÉ COLOMBE

Rocamadour, le 8 septembre 2025

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser votre reçu fiscal pour le don que vous avez fait au Rucher École de Rocamadour.

C'est grâce à votre soutien que le Rucher École de Rocamadour peut accueillir chaque année un nombre croissant de personnes désireuses de se former à l'apiculture.

Votre aide nous permet également d'être présents dans les écoles et auprès du grand public pour les sensibiliser au rôle primordial des abeilles et des insectes pollinisateurs dans notre environnement, sur lequel pèsent les menaces que vous connaissez.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés régulièrement des actions que nous menons et du bon emploi du soutien financier que vous nous apportez.

En vous remerciant chaleureusement pour votre don, soyez assurés, Madame, Monsieur, de notre profonde gratitude.



Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général

N° : 0166105

Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Donateur

Bénéficiaire des versements

Nom & adresse du donateur :

Monsieur Stéphane BINNEMANS
Pechsesquières
46120 SAINTÉ COLOMBE

Nom ou dénomination :

RUCHER ÉCOLE DE ROCAMADOUR

☒ Association loi 1901 à but non lucratif, d'intérêt général, habilitée à délivrer des reçus fiscaux - N° W463001373.

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôts,

la somme de : **180€**

Somme en toutes lettres : cent quatre vingts euros

Date de versement du don : le 2 septembre 2025

Adresse : Le Pech de Gourbière - 46500 Rocamadour.

Objet : "L'enseignement de l'apiculture, de ses bonnes pratiques et de ses avancées. La défense et la préservation de abeilles et de leur environnement. La sensibilisation du public au rôle des abeilles et des insectes pollinisateurs. La promotion technique, économique, sociale, environnementale de l'apiculture, des abeilles, de la ruche et de ses produits."

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article :

☒ 200 du CGI ☐ 238 bis du CGI

Forme du don : ☐ Acte authentique ☐ Acte sous seing privé

☒ Déclaration de don manuel ☐ Autres

Nature du don : ☒ Numéraire ☐ Autres à préciser :

Cotisation de soutien 2025-2026

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

☐ Remise d'espèces ☐ Chèque

☒ Virement, prélèvement, carte bancaire.

Date et signature : le 8 septembre 2025

Le Président du RER

Olivier du Peloux